

Motion du 19 juin 2018 de Mmes et MM. Delphine Wuest, Omar Azzabi, Uzma Khamis Vannini, Marie-Pierre Theubet, Alfonso Gomez, Antoine Maulini, Laurence Corpataux et Hanumsha Qerkini: «Utiliser l'espace public oui, mais de manière écoresponsable».

(acceptée par le Conseil municipal lors de la séance du 29 avril 2024
dans le rapport M-1360 A-M-1362 A/B-M-1363 A)

PROJET DE MOTION

Considérant que:

- si le tri augmente, le nombre de déchets augmente aussi (cf. statistiques cantonales <https://www.ge.ch/document/dechets-statistiques-dechets-2003-2016>);
- la Ville de Genève organise pour toutes ses manifestations, et de manière systématique, le tri des déchets et la mise à disposition de verres consignés et de vaisselle uniquement compostable (pailles et touillettes comprises);
- les autres utilisateurs et utilisatrices de l'espace public ne sont aujourd'hui qu'incités à en faire autant lors de l'organisation de manifestations,

le Conseil municipal demande au Conseil administratif:

- d'étendre cette systématique à toutes les manifestations organisées par des privé-e-s et/ou des associations (La ville est à vous, food trucks, fêtes de quartier, Escalade, marathon, Lake Parade, Fêtes de Genève, Fan zone, etc.) en ajoutant une clause rendant obligatoire pour les organisateurs et organisatrices le respect d'une charte écologique comprenant:
 - un tri sélectif des déchets et sa mise en œuvre réalisable (indications claires, personnel formé sur place pendant la manifestation et récupération en direct, etc.),
 - une utilisation exclusive de vaisselle compostable (la vaisselle jetable en plastique étant interdite),
 - une incitation à éviter de proposer systématiquement des pailles,
 - une utilisation exclusive de verres consignés;
- d'étudier la possibilité d'amender les contrevenant-e-s en cas de non-respect de cette charte, voire d'annuler la manifestation.